

AIDE AUX ETUDES SUPERIEURES

 Pour l'année scolaire : 2020 - 2021

Un exemplaire de cet imprimé est à adresser à :

 Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique
 Service Académique d'Action Sociale
 8 rue du Général Margueritte - BP 72616 - 44326 NANTES

Pour bénéficier de l'aide aux études supérieures, les conditions à remplir sont les suivantes :

- Enfant(s) à charge **de moins de 24 ans** à la date d'entrée de l'année universitaire concernée, et suivant une formation d'enseignement supérieur ou une formation complémentaire (qualifiante ou préparant à un concours) dans un établissement public ou privé.
- L'établissement d'études supérieures doit ouvrir droit aux bourses nationales (CROUS).
- L'établissement d'études supérieures ne doit pas être desservi par les transports en commun urbains de l'agglomération de la résidence des parents.
- Sont exclus du bénéfice de cette ASIA les enfants inscrits au régime général de la sécurité sociale en qualité d'apprentis, ou en formation dite « en cours d'emplois »
- Remplir les conditions de ressources suivantes

QF ≤	6.250	400 €
6.251 < QF ≤	10.500	300 €
10.501 < QF ≤	12.400	200 €

Comment calculer son QF (Quotient familial)

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenu brut global des revenus N-2}}{\text{Nombre de parts fiscales N-2}}$$

NB : A partir de deux enfants en études supérieures, vous déduisez 2000 € du revenu brut global lors du calcul de votre quotient familial.

ACTIF (1)	RETRAITE (1)	DEMANDEUR	CONJOINT(E)
<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	<input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé		
Nom d'usage			
Nom de jeune fille (pour femme mariée)			
Prénom			
Date de naissance			
Situation familiale du demandeur		<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) depuis le <input type="checkbox"/> Veuf (ve) depuis le <input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le	<input type="checkbox"/> Vie maritale depuis le <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le <input type="checkbox"/> Séparé(e) depuis le
Adresse personnelle			(1)
Tél. personnel et mail			
Profession			
Nom établissement ou entreprise			
Adresse du lieu d'exercice			
Tél. professionnel			
Code établissement (RNE)			
INFORMATION SUR L'ENFANT POUR LEQUEL LA PRESTATION EST DEMANDEE (2)			
Nom, prénom	Date de naissance	Etudes poursuivies Nom et adresse de l'établissement	

(1) Cocher les cases correspondantes
(2) un seul imprimé par enfant

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

- Copie complète de la carte d'étudiant (e) ou du certificat de scolarité post-baccalauréat, concernant l'année universitaire ou scolaire
- Pour les documents en langue étrangère justifiant de la scolarité de l'étudiant, ceux-ci doivent être traduits avec la mention des accords culturels européens publiés au Journal officiel de la République Française
- Attestation d'ouverture de droit aux bourses nationales (CROUS) par l'établissement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir obligatoirement)

Je soussigné(e) :

NOM et PRENOM du demandeur :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Fait à le

Signature du demandeur

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L.554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal). L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L.583-3 du code de la sécurité sociale).